

Paris, le 26 février 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2008
DU CONSEIL DE QUARTIER DAUPHINE

Le vingt trois octobre deux mille huit, à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil de quartier Dauphine se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement.

Etaient présents :

Mme Laurence DREYFUSS, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pierre GABORIAU,
M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Bernard DEBRE

Mme Ode BAILLY, Mme Claude MIRIKELAM, Mme Chantal BEAREZ BOTTON,
M. Raymond BUNAN, M. Marc de MEAUX, Mme Michèle BAROUCH, M. Patrick
MOUCHON TOUZE

Etaient excusés :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Jean Pascal HESSE

M. Robert CROUZET, M. Thibault de SAINT LAUMER, Mme Carla FRANCOIS,
Mme Sabine GAUDISSERT, M. Tim GODDARD, M. Bernard PICOT, Mme Anny
FORESTIER, Mme Marion SARRAUT, M. François MONARD

Mme DREYFUSS ouvre le premier conseil de quartier Dauphine de la mandature en précisant que Claude GOASGUEN a souhaité que ces comités consultatifs permettent à l'ensemble de la population de s'exprimer. C'est la raison qui l'a conduit à ouvrir la discussion aux personnes présentes dans le public. Elle présente Dominique ROUSSEAU, l'adjointe chargée des conseils de quartier Chaillot et Dauphine. L'ordre du jour est très varié puisqu'il sera débattu de sécurité, de la propreté, de projets d'urbanisme, d'espaces verts et d'animations. Mme ROUSSEAU présentera également les différentes commissions qu'elle a mises en place.

Mme DREYFUSS donne la parole à M. DEBRE, député du nord de l'arrondissement.

M. DEBRE remercie Mme ROUSSEAU et Mme DREYFUSS d'organiser et de prendre en charge ces conseils de quartier. Il reconnaît que ce n'est pas une chose simple mais cela fait partie des devoirs et de la beauté du métier de conseiller municipal que d'être à l'écoute de ceux et celles qui vivent dans ce quartier. Il remercie également M. MERCIER de sa présence.

Il souligne l'ambiguïté qui peut exister car un certain nombre de problèmes, qui seront traités, il s'agit de problèmes qui ne relèvent pas forcément de la municipalité d'arrondissement. Cette ambiguïté qui existe à Paris depuis fort longtemps touche notamment les transports, la propreté et d'autres points fondamentaux de la vie des quartiers. En réalité on doit se tourner vers le Maire de Paris qui est, ou qui n'est pas, à notre écoute, cela aux dépens des quartiers. Le quartier Dauphine, quartier très certainement privilégié comme le pense le Maire de Paris, a quand même beaucoup de problèmes d'abord celui de la propreté, comme d'autres quartiers du 16^e arrondissement et dans tout Paris. Il l'avait déjà dénoncé il y a quelques années et il le dénonce encore. La mairie du 16^e arrondissement prend le problème à bras le corps mais dans la limite de ses possibilités. Il y a également un problème qui est lancinant, que connaît bien M. MERCIER c'est celui du racolage. Il s'exerce au moyen de petites affichettes qui fleurissent dans les rues, rue Spontini notamment, sans parler des voitures qui servent d'hébergement à ces activités ce qui est fort désagréable pour les habitants, surtout pour les jeunes qui ont devant eux un certain nombre d'exemples qui ne sont pas acceptables.

Au sujet des projets d'urbanisme, et plus précisément pour ce quartier celui de l'avenue du Maréchal Fayolle, tout sera fait pour empêcher que la Ville soit dénaturée par une architecture très contestable qui en plus empiète sur les espaces verts. Toute l'équipe municipale est solidaire pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible et qu'on ne bâtisse pas n'importe quoi n'importe où.

Le sujet des transports sera également abordé. Il y a un certain nombre d'idées qui ont été émises collectivement sur des transports locaux afin d'améliorer la vie quotidienne de tous. Les espaces verts et l'animation de la vie locale seront aussi des sujets abordés ainsi que l'utilisation des budgets d'investissement et de fonctionnement dont il faudra faire bon usage. M. DEBRE ne pourra pas assister à la totalité de la séance puisqu'il doit se rendre à l'Assemblée Nationale étudier le projet de loi de finance. Il laisse les conseillers de quartier entre de bonnes mains, il est très heureux de les avoir rencontrés et les soutiendra.

Mme ROUSSEAU rappelle qu'elle a souhaité, lorsqu'elle a pris ses fonctions, constituer une commission « transport ». Son objectif est de reprendre la demande de minibus inter quartiers qui avait déjà été proposée dans la précédente mandature mais qui avait reçu un avis défavorable. La commission s'est donc réunie le 16 octobre avec un certain nombre de personnes. D'autres peuvent y participer si elles en font la demande. Il faut savoir que ces bus appelés « Traverses » existent déjà dans d'autres quartiers, « Bièvre Montsouris », « Charonne » et plus récemment « Flandre Ney ». Ce projet va être repris avec un tracé plus large puisque le minibus avait été demandé uniquement pour le quartier Chaillot. La nouvelle

demande portera sur un trajet plus important qui couvrirait Dauphine et Chaillot. Le dossier va donc être repris en réévaluant le maillage avec une carte bien délimitée, en prenant en compte les stations de métros et de bus afin de faire ressortir les vides qui apparaissent et Mme ROUSSEAU assure qu'ils sont flagrants. Un recensement de la population sera fait pour montrer que la population s'est développée. Il y a beaucoup de jeunes et de personnes âgées. Elle est déterminée à vouloir monter un projet sérieux pour le soumettre aux personnes compétentes. Dans cette commission, elle travaille avec des conseillers de quartier mais aussi d'autres personnes. Mme Ghislaine SALMAT a émis le souhait d'en faire partie. Cette commission est donc ouverte à toutes les personnes volontaires. Madame ROUSSEAU est convaincue que la commission pourra obtenir satisfaction avec un dossier bien construit puisque ces minibus s'intègrent totalement dans la perspective et les objectifs de la Ville de Paris. Néanmoins elle n'ignore pas que ce projet représente un investissement important.

Mme DREYFUSS ajoute qu'une fois le projet un peu plus avancé, la commission devra se rapprocher des services de police pour étudier les contraintes de circulation.

Mme ROUSSEAU le confirme et elle contactera également M. DECANT pour lui demander une étude de tracé de voirie. Les points importants à desservir ont déjà été repérés. Même sans être spécialiste, on voit très bien qu'il y a un parcours qui se dessine mais tout ça sera, bien sûr, fait en collaboration avec les services de police et ceux de la voirie.

1. Sécurité du quartier

Mme DREYFUSS profite de la présence du Commissaire et de Mme HUNTER pour aborder le point sur la sécurité du quartier.

Mme ROUSSEAU a été alertée par des riverains de la Porte Maillot au sujet d'agressions et de vols, même pendant la journée, en particulier autour de la sortie du RER. Et comme le disait le député M. Bernard DEBRE, l'existence d'affichettes de racolage est également à déplorer.

Un riverain habitant dans le quartier depuis 39 ans fait part de l'insécurité aux alentours de la Porte Dauphine où des agressions ont lieu notamment rue Spontini et boulevard Flandrin. Pour deux d'entre elles il connaît les victimes. Il sait que ces agressions sont le fait d'individus qui traînent devant la gare du RER depuis maintenant 6 mois /1an. Il y a sûrement des interventions qui sont faites mais c'est toujours le fait des mêmes personnes qui sont alcoolisées toute la journée et dérangent systématiquement les riverains. Habitant en face, il assure que tous les soirs, la même bande agresse les gens rue Spontini, vole au Franprix et qu'il règne de ce fait un véritable sentiment d'insécurité. Il précise que son intervention n'a rien de personnel. Il se fait le porte parole de beaucoup de gens qui vivent boulevard Flandrin et rue Spontini.

M. MERCIER précise qu'il s'agit bien de l'utilité de ces conseils de quartier que de faire remonter le sentiment des habitants et c'est intéressant d'ailleurs qu'ils puissent maintenant prendre la parole. Il confirme que les endroits cités font partie des sites un peu problématiques parce qu'il s'y commet quelques infractions. Il n'y a pas une vraie recrudescence par rapport aux mois précédents avec vraiment une zone difficile en terme d'agressions et de plaintes. A priori lorsqu'on est victime d'une agression on vient déposer plainte, cela permet d'adapter

les dispositifs policiers. Il est néanmoins vigilant concernant la Porte Dauphine et les problématiques du RER et du métro notamment. M. MERCIER ne se réfugie pas derrière des chiffres que l'on peut interpréter comme on le veut, mais ils donnent quand même des vraies tendances sur plusieurs mois. Le bilan global de l'année 2008 est quasiment terminé puisqu'on est déjà fin octobre et, par rapport à l'année dernière, sur le quartier Dauphine on a le sentiment, d'après les affaires traitées et les interventions, d'une baisse assez sensible de la délinquance par rapport aux dix premiers mois de l'année dernière. Le sentiment d'insécurité peut correspondre à la vraie insécurité mais il y a aussi, parfois, un décalage. Sur les plaintes enregistrées les dix premiers mois, lorsque l'on groupe les infractions sur lesquelles on met un label de délinquance de proximité, donc qui concourent vraiment au sentiment d'insécurité et touchent les gens à la fois dans leur biens matériel et dans leur sécurité physique, elle est en retrait de 20%. Moins 20%, c'est quand même une tendance assez marquée. C'est pour cette raison qu'il disait que si les chiffres ne sont pas forcément toujours significatifs, quand c'est une baisse à 2 chiffres cela indique quand même un vrai recul. Lorsque l'on examine un peu les différentes catégories d'infractions, on constate que, sur les 10 premiers mois de l'année, les vols violents ont reculé sur le quartier Dauphine de 11%. Donc, là aussi quelque chose d'assez satisfaisant. Les vols à la tire sont eux en recul de 22% toujours sur ce quartier. Les vols à la roulotte, le fait de casser une vitre de voiture pour voler un autoradio ou un GPS, sont en recul eux aussi sur le quartier de 21% sur 10 mois, donc quelque chose aussi d'assez satisfaisant. Les cambriolages, qui nous touchent directement dans nos habitations, sont en retrait de 17% sur le quartier. La seule catégorie d'infractions qui augmente significativement, à la fois sur Dauphine mais aussi sur tout l'arrondissement voire sur tout Paris et toute la France, est ce qu'on appelle la délinquance économique et financière. Il s'agit de personnes victimes d'escroqueries par Internet et cela entraîne aussi un sentiment d'insécurité. Encore une fois il ne se réfugie pas derrière ces chiffres pour dire qu'il ne se passe rien sur le quartier Dauphine mais on a quelques indicateurs qui montrent que la situation n'y est pas si dégradée que ça. Néanmoins, dans le cas de la bande qui est un peu fidélisée sur le quartier, il essaie d'apporter une réponse dans la mesure de ses moyens juridiques. On agit toujours dans un cadre juridique très précis et, pour évincer ces gens, il faut vraiment les prendre en flagrant délit d'infraction. C'est vrai pour les roumains qui sont agressifs mais aussi pour les SDF, implantés ci et là, qui ne sont pas forcément des délinquants mais qui, par leur présence, créent et génèrent un sentiment d'insécurité. Il s'agit d'une problématique un peu nouvelle, qui pose aussi la question du cadre juridique. Lorsque ces personnes sont en état d'ivresse on peut les ramener au commissariat, les mettre en dégrisement et éventuellement dresser une procédure pour ivresse sur la voie publique. En revanche s'il n'est pas constaté d'infraction de façon flagrante, l'action policière est limitée et ne peut apporter une réponse efficace. Enfin, concernant le quartier, qui est relativement sécurisé et calme par rapport à d'autres quartiers parisiens, on a quand même une problématique spécifique abordée précédemment par M. DEBRE qui est la prostitution avenue Foch et avenue de l'Amiral Bruix. Il s'agit d'une prostitution qui utilise des camionnettes, toujours les mêmes. Ce sont des prostituées que l'on peut considérer comme classiques. Dans ce cas aussi il y a un problème de cadre juridique. Pour la prostitution dans le Bois de Boulogne, il est possible de faire des procédures pour racolage ou exhibition sexuelle parce que cela se passe sur la voie publique. Or ce n'est pas le cas ici. Ces activités prostitutionnelles s'exercent en camionnette ou en voiture. Pour caractériser une action de racolage les magistrats et le législateur exigent des conditions particulières qu'on ne peut pas mettre en place dans ce cas. C'est pour ça qu'on a du mal à lutter contre ce phénomène. Il n'y a pas d'exhibition au sens juridique du terme qui permettrait d'intervenir, ça reste relativement discret même si pour les riverains cela ne l'est jamais assez. M. MERCIER a vraiment des difficultés pour apporter une réponse à cette

problématique de la prostitution sur le bas de l'avenue Foch et du boulevard de l'Amiral Bruix.

Il y a aussi une problématique un peu particulière au quartier, même si peu de riverains sont concernés, c'est celle des exhibitionnistes, avenue du maréchal Fayolle où tous les soirs des gens viennent assister à leur manège. Là aussi, on a un problème de cadre juridique pour intervenir puisqu'il faut prendre en flagrant délit pour apporter une réponse à la fois policière et judiciaire. Cela ne signifie pas que rien n'est fait et il s'est vraiment attelé à essayer de trouver des réponses au problème. Lors d'une rencontre avec les riverains, il leur avait suggéré, même si ce n'est pas forcément la solution miracle, de faire prendre un arrêté préfectoral d'interdiction de circuler la nuit sauf aux riverains. Cela permettrait effectivement de contrôler les véhicules qui n'ont rien à y faire et de verbaliser de manière intensive les automobilistes qui viennent pour les exhibitionnistes. C'est une solution qui a déjà été employée sur certains sites et qui peut donner des résultats satisfaisants.

Sur ce quartier, il y a enfin la question des nuisances liées à la présence de la discothèque « le Duplex » située en haut de l'avenue Foch. Parfois, les sorties un peu arrosées des gens qui fréquentent le Duplex font que, sur le bas Foch et sur la Place Dauphine, on a des problèmes de comportements un peu violents ou de dégradations de véhicules. Les effectifs sont bien sur attentifs à cette problématique un peu spécifique du Duplex et des sorties de boîtes.

Voilà ce que tenait à dire M. MERCIER de manière générale mais il pense que l'intérêt est de répondre aux questions précises des conseillers de quartier et d'apporter des réponses dans la mesure de ses possibilités.

Mme BAILLY remarque que l'on parle essentiellement de la sécurité de la Porte Dauphine alors que la Maison des associations de la rue Mesnil fait constamment l'objet d'agressions. Elle a beaucoup de rendez vous à cet endroit en tant que Présidente d'AVF Accueil, et a été agressée à deux reprises rue Mesnil et rue Saint Didier par la même personne.

M. MERCIER lui demande si elle est venue déposer une plainte au commissariat.

Mme BAILLY répond que d'après ce que vient de dire le Commissaire, il faut les prendre sur le fait et les plaintes il n'en tient pas compte.

M. MERCIER répond qu'il en tient compte

Mme BAILLY demande si les SDF ont le droit de rentrer dans la Maison des Associations alors qu'ils ont la leur juste à côté.

M. MERCIER sait que la problématique de la rue Mesnil est récurrente. Il a rencontré sur place la nouvelle responsable de l'Espace Solidarité Insertion destiné aux personnes en difficulté. Il est vrai que cela génère, autour du centre, une fixation de personnes souvent en état d'ivresse et qui peuvent être agressives.

M. MERCIER n'a pas dit qu'il fallait nécessairement intervenir en flagrant délit, mais c'est la solution idéale pour apporter une réponse judiciaire de long terme. De plus, l'arrondissement est quand même relativement grand et les forces de police pas assez importantes pour être derrière tout le monde. L'action policière est essentiellement déployée, au jour le jour, en fonction des plaintes reçues. C'est pour cette raison qu'il faut déposer plainte. Si on ne vient pas dire qu'il se passe quelque chose à tel endroit, il est difficile de le deviner. Même si, pour Mesnil, c'est un problème identifié puisque des réunions sur site ont déjà été faites avec la

Mairie et la responsable du centre. C'est un problème difficile à résoudre. On ne peut pas en claquant des doigts mettre les SDF en prison juste parce qu'ils sont agressifs ou avinés. C'est le même problème pour les SDF sur tout Paris. On y est attentifs, des patrouilles passent, mais on ne peut pas se permettre de mettre quelqu'un à demeure devant ce centre.

Mme BAILLY demande pourquoi sont-ils groupés nuit et jour à cet endroit là quand leur maison est fermée ?

M. MERCIER répond que c'est parce qu'ils savent qu'en journée ils peuvent boire une soupe et prendre une douche.

Mme SALMAT pense que cette maison a une grande utilité pour ces personnes. L'établissement étant fermé le soir et comme ils sont à la rue, ils restent groupés. Il lui semble que c'est ce qui peut expliquer la situation.

Mme DREYFUSS ajoute que le problème des SDF suppose un travail de longue haleine. Une réponse policière n'est pas forcément une solution, tout le monde en est bien conscient. Il faut trouver des solutions avec le monde associatif, des gens qui ont déjà pris à bras le corps ce problème, pour mettre en place une sorte de parcours du SDF. Savoir qu'est ce que l'on peut lui proposer et comment on peut l'accueillir. Comment peut-on essayer de le réinsérer si c'est encore possible, parce que la vie dans la rue est tellement dure que, plus longtemps vous y êtes et plus la réinsertion est difficile. Ce sont par ces aides et ces parcours que l'on arrive à redonner une stabilité à ces personnes. Effectivement ce sont des personnes qui vont se trouver avinées et qui deviennent agressives parce que le regard de l'autre est tellement dur que cela mène à des rapports de force pour certains. Il faut donc multiplier les parcours possibles. Lors du dernier conseil de quartier Auteuil sud, la directrice du centre de stabilisation rue de Varize a présenté les structures existantes d'accueil et de prise en charge de ces personnes. Mme DREYFUSS pense que c'est une réflexion qu'il faut mener sur l'ensemble du territoire parce que ce n'est pas un problème spécifique à un quartier et que cette réflexion devra être menée avec le monde associatif.

Mme BAILLY ajoute qu'il ne s'agit plus du même groupe depuis deux mois, ils demandent des cigarettes et agressent les gens.

M. MERCIER répond que dans ces cas là, il faut appeler le commissariat pour les évincer. Cela ne règlera peut être pas le problème mais effectivement ils n'ont rien à faire dans les locaux du centre associatif.

Mme BAILLY précise avoir appelé la sécurité de Paris mais le lendemain ils étaient de nouveau là et recommençaient.

M. MERCIER ajoute que le problème de la police est qu'elle agit comme un urgentiste et traite vraiment les cas qui se posent dans l'immédiateté. Elle n'a pas vocation à résoudre le problème des SDF puisque c'est un problème social.

Si Mme Bailly est victime d'agression, il faut qu'elle vienne déposer plainte. S'il s'agit d'une personne qui a l'habitude d'être sur le quartier elle sera arrêtée et une procédure sera diligentée. Il y a une proportionnalité du délit qui fait qu'une réponse judiciaire est adaptée en fonction des infractions qu'ils commettent mais M. MERCIER comprend qu'il y a des gouttes d'eau qui finissent par faire déborder le vase.

Mme BAILLY affirme qu'il faut les déplacer.

Mme DREYFUSS n'a pas dit qu'il fallait déplacer le problème mais le prendre en charge, bien l'identifier et établir un parcours possible pour l'insertion. Il est certain que le SDF en bas de chez soi dérange et on préférerait qu'il soit en bas de chez l'autre mais ce n'est pas la solution.

Mme BAILLY indique qu'il leur faudrait un endroit dans le lequel ils puissent être aussi bien le jour que la nuit, or ce centre ferme à 17h30.

Mme DREYFUSS précise que ce centre répond aussi à un besoin. C'est-à-dire que c'est en multipliant les lieux d'accueil et les parcours que l'on multiplie les possibilités de réinsertion. Le 16^e a aussi une vocation sociale puisqu'on est aussi sur les terres du Père Brottier, on a les Orphelins d'Auteuil et on a eu d'autres d'institutions comme les Petites Sœurs des Pauvres.

Mme SALMAT demande si les arrêtes préfectoraux ne se font qu'à la demande des habitants du quartier dans le cas de l'avenue du Maréchal Fayolle.

M. MERCIER répond que non mais, comme c'est une problématique vraiment très limitée à une rue, enfin, là, à une portion de rue, il avait suggéré aux habitants que l'initiative vienne d'eux, qu'ils soulèvent le problème aux autorités afin d'y d'apporter une réponse.

M. MOUCHON TOUZE remercie le commissaire MERCIER car son service réagit assez vite lorsqu'il l'appelle pour les problèmes liés à la prostitution en bas de son immeuble. La problématique est un peu différente c'est moins la prostituée qui gêne que le bruit de son véhicule. Elle a une petite voiture sans permis qu'elle fait tourner toute la nuit, qui est très sonore et l'ensemble des habitants des trois immeubles l'ont chargé de faire part de leur agacement. Le véhicule de police la fait partir mais 30 minutes après elle revient. Quels seraient les moyens qui permettraient peut-être de saisir le véhicule pour tapage nocturne ? M. MOUCHON TOUZE tient à préciser que la police intervient sans aucun problème mais ça ne résout pas la difficulté.

M. MERCIER a bien conscience qu'on a l'impression de lutter contre des moulins à vent. Néanmoins il continue. C'est une question de caractérisation. Il faudrait procéder à des mesures de bruit. Il en prend note et va essayer de travailler sur cet aspect pour tenter d'apporter des solutions.

M. MOUCHON TOUZE indique que la contre allée de l'avenue Foch est restée sans lumière pendant 40 jours. Elle vient d'être rallumée hier soir seulement. Le nombre de rotations des véhicules de police avait augmenté ce qui était plutôt bien. Il devait en parler ce soir mais, comme cela a été rétabli, ce n'est plus nécessaire.

Mme DREYFUSS ajoute qu'il y a de gros problèmes sur l'éclairage des contre-allées de l'avenue Foch qui a énormément vieilli. Il faut reprendre l'ensemble de l'éclairage. Le budget de voirie du 16^e arrondissement pour une année n'y suffirait pas. Cela représente plus de 2 millions d'euros. Une ligne budgétaire un peu exceptionnelle permettrait de le réaliser par tronçons sans que cela affecte la dotation de l'arrondissement. Ce projet est bien évidemment proposé chaque année mais toujours repoussé. Il faudra bien pourtant que la Ville accepte un jour de débloquer les fonds.

2. Problèmes de stationnement du quartier

Mme ROUSSEAU indique avoir été saisie d'une demande de suppression de places réservées au corps diplomatique. Un immeuble qui abritait une délégation diplomatique a été vendu à des investisseurs privés et par conséquent les places réservées au corps diplomatique n'ont plus de raison d'être.

Mme HUNTER rappelle que cette adresse, le 18 rue Marbeau, abritait le bureau militaire des Emirats Arabes Unis. Elle n'avait pas été informée de leur départ et a donc fait remonter l'information immédiatement à M. DECANT, l'ingénieur de voirie. Actuellement, il y a des travaux d'éclairage public dans la rue Marbeau donc le stationnement est neutralisé des deux côtés de la voie. Dès que les travaux seront terminés, la voirie procèdera à l'enlèvement du panneau d'interdiction de stationner. Ce n'est pas une zone CD/CMD parce que, juste à côté, l'ambassade des Comores, elle, bénéficie d'une zone CD/CMD tandis que pour ce bureau militaire il y avait simplement une interdiction de stationnement article R-417-10 du Code de la Route. Cela sera réglé par le Préfet de Police. Elle saisira le cabinet pour que soit abrogée l'interdiction.

Mme DREYFUSS ajoute que c'est une bonne nouvelle puisque le stationnement résidentiel est très contraint dans cette rue.

M. PLISSON intervient en précisant que le stationnement est un sujet qui lui tient vraiment à cœur parce qu'il existe de nombreux problèmes dans le quartier à ce sujet. Il y a d'abord un problème de places qu'il qualifie de privilège non pas pour les corps diplomatique mais pour des gens bien connus rue de Bénouville. Il ne parle pas du tout de l'ancien Président de la République qui bénéficie de place pour des raisons de sécurité, mais des personnes qui habitent 10 rue de Bénouville qui sont passées d'une place « privilège » - c'est-à-dire que sur le stationnement payant il y a une barrière - à quatre places il y a moins de 6 mois. Cela choque beaucoup de gens dans le quartier. Il y a également des places qui ont été attribuées il y a peu de temps en face de l'école Saint François d'Eylau, en haut de l'avenue Bugeaud, à une personnalité du golfe persique. Elle bénéficie donc de 3 ou 4 places à titre privé puisque ce n'est pas une ambassade. Cela choque d'autant plus sachant, les difficultés de stationnement qui existent dans le quartier. Il y a ensuite les problèmes liés aux tournages de films qui sont complètement délirants. En effet, les tournages sont trop nombreux dans le quartier (rue de la Faisanderie, boulevard Flandrin et place du Paraguay) avec utilisation de barrières métalliques - qui sont officiellement interdites - pour réserver des places. Il y a un film tous les mois. Pour se garer, c'est quasiment impossible. Mme Rousseau lui a déjà répondu par email que c'était la Mairie de Paris qui attribuait les autorisations de tournage. Par contre, pour les places privilège, il est toujours surpris que cela soit toléré voir accordé et que cela se développe même dans le quartier ou il est désormais impossible de stationner.

M. MERCIER n'a pas eu connaissance de nouvelles dispositions qui créeraient de nouvelles places privilégiées et va donc dès demain vérifier ce qu'il en est pour la rue de Bénouville. Il y a 2 places qui sont effectivement réservées à une personne pour des questions de sécurité. Il n'y a pas eu d'augmentation à sa connaissance.

Ces deux places, qui n'ont rien à voir avec le dispositif en place pour l'ancien président de la République, ont été accordées il y a longtemps. Il fera vérifier qu'elles sont effectivement limitées à cela. Il existe des situations particulières qui génèrent des traitements particuliers, il

est là pour les appliquer et faire en sorte que la réglementation exceptionnelle qui est donnée à ces personnes ne soit pas dépassée.

Mme HUNTER ajoute que ces places n'ont pas été attribuées récemment. Il existe un périmètre de sécurité. M. PLISSON peut saisir le Préfet le Police puisqu'il s'agit de dispositions préfectorales.

M. MERCIER confirme par ailleurs que, pour les tournages, c'est effectivement la Mairie de Paris qui délivre les autorisations. Les sociétés de production passent quand même dans les commissariats de quartier qui instruisent le dossier et donnent un avis. Il essaie de les limiter dans leur nombre mais il est vrai qu'il n'en a pas forcément le pouvoir. Il y a quand même une réglementation qui s'applique pour faire en sorte que les nuisances soit le plus limitées possible. On leur permet un certain nombre d'occupations de la voie publique et très fréquemment les autorisations données sont vérifiées sur place. Il a conscience que les riverains sont très sensibles à cela et essaie d'y être très attentif mais ce n'est pas lui qui délivre les autorisations. Il faut dire aussi que c'est un privilège d'avoir son quartier qui passe sur grand écran.

Mme DREYFUSS ajoute que la Mairie d'arrondissement est saisie, simplement consultée pour avis et, lorsqu'elle voit qu'il s'agit de la rue de la Faisanderie, elle répond défavorablement. Il y a deux hôtels particuliers qui sont loués fréquemment ce qui pose problème. Elle a également saisi la Ville de Paris sur les cantines parce qu'elle estime qu'il y a bien assez de lieux de restauration dans le 16^e arrondissement. Or, ce sont les cantines qui prennent, à priori, le plus de place.

M. de MEAUX interroge le Commissaire sur la possibilité de stationner dans notre arrondissement sur les places de livraisons entre 22h et 6h du matin comme dans le 17^e.

M. MERCIER répond qu'il s'agit d'un dispositif à l'essai dans le 17^e et rien ne nous dit que cela donne des résultats satisfaisants. On va attendre le retour d'expérience avant de généraliser. Cela permettra de respirer un peu puisqu'il a bien conscience qu'il existe un vrai problème de stationnement dans l'arrondissement en général et le quartier en particulier. C'est une évidence, il suffit de circuler dans l'arrondissement pour voir qu'il y a plus de voitures que de places de stationnement. Lui ne fait qu'appliquer la réglementation. L'idée est c'est aussi de libérer la place de livraison au petit matin afin que les livreurs ne se mettent pas en double file et ne gênent pas la fluidité du trafic.

Mme DREYFUSS évoque la possibilité de revoir les emplacements réservés au transport de fonds. Les employés ne les utilisent pas de peur d'y être bloqués par une voiture et de ne pouvoir redémarrer. Cela a son importance compte tenu du nombre d'établissements bancaires présents dans l'arrondissement.

M. DOUADY intervient au sujet du stationnement sur les places de livraison. Il lui a été précisé, au commissariat, que n'importe qui avait la possibilité de stationner pendant une demi heure s'il livre, vient chercher quelque chose, ou une personne âgée par exemple. Il suffit d'apposer sur le pare brise le disque marron donné en priorité aux entreprises mais dont on peut, paraît-il, bénéficier. Il dispose maintenant de son disque marron mais l'utilise avec beaucoup de circonspection parce qu'il ne sait pas si tous les agents de police sont au courant.

M. MERCIER confirme. Cette disposition date de l'année dernière. Le fameux disque en question permet, sur une courte période, de pouvoir stationner le temps de livrer ou de décharger. Il faut réellement que cela soit une action de déchargement ou de livraison parce que les agents peuvent être amenés à constater si ça dure plus longtemps que prévu et qu'il s'agit d'un simple stationnement. Dans ces cas là, ils verbaliseront malgré le disque. Il faut savoir que cela existe car, en effet, il n'y a pas eu beaucoup de publicité.

Mme DREYFUSS précise que ces disques sont disponibles à l'accueil de la Mairie et qu'il en avait été fait la promotion en conseil de quartier. Concernant les deux places de livraisons 66, rue Pergolèse, elle en a bien pris note et a saisi le service de voirie pour les transformer en places de stationnement résidentiel. Elle a déjà travaillé sur les zones de livraison à l'époque de Vélib' pour en récupérer certaines puisque, dans le 16^e arrondissement, on en est à compter les places une à une. On a été un peu naïf pour Vélib' mais on le sera beaucoup moins pour Autolib'. En effet pour chaque station d'Autolib' ce seront 4 places de stationnement résidentiel qu'il faudra supprimer. On va encore perdre près de 200 places en surface. Il va donc falloir que l'on recompte encore les zones de livraison que l'on peut récupérer pour les restituer au stationnement résidentiel.

3. Propreté du quartier

M. GILLERON va dans un premier temps, répondre aux deux questions particulières qui ont été posées par rapport à la propreté du quartier. Il parlera ensuite de façon plus générale. Il y avait une question concernant les dépôts permanents d'objets encombrants ou de détritux aux angles des avenues Foch et Bugeaud et de la rue Spontini. En fait, sur l'ensemble du quartier Dauphine, on a 14 sites sur lesquels on intervient quotidiennement entre 6h et 8h pour enlever jusqu'à 15m³ d'objets encombrants. Ce sont des dépôts sauvages qui ne sont absolument pas signalés. Il s'agit de sites sur lesquels on intervient quotidiennement qu'il y ait ou pas des dépôts ce qui mobilise des moyens importants. C'est tous les jours, uniquement pour ces 14 points : un véhicule, 3 agents, pendant 3h qui, pourraient être affectés à des activités de nettoyage ou de collecte d'objets encombrants qui ont fait l'objet de rendez-vous. C'est très simple à faire, la Mairie de Paris enlève tout objet encombrant à la demie journée. Il suffit de téléphoner au service local de la propreté ou au 3975, on peut même faire sa demande par Internet. On prend rendez vous pour un créneau horaire que ce soit le matin, l'après midi, le lendemain, le surlendemain ou la semaine suivante et le dépôt est enlevé dans la demi journée. L'avantage étant que l'objet, une fois déposé, ne reste que quelques minutes ou quelques heures. La première difficulté est d'enlever ces dépôts pour des raisons de sécurité et pour des raisons d'esthétique, l'autre étant de pouvoir verbaliser ces dépôts. Les inspecteurs de salubrité sont en nombre très limité sur l'arrondissement et leur seul moyen de verbaliser est le flagrant délit. Verbaliser quelqu'un qui dépose un objet encombrant est très compliqué et nécessite des « planques » pour les agents au même titre que les agents de police. Beaucoup d'attente donc pour un résultat qui est très rarement efficace même si le procès verbal est dissuasif puisqu'il s'élève à quatre cent cinquante euros. Malgré cela, ces sites à dépôts sont toujours récurrents. D'autres possibilités peuvent exister au moyen d'aménagements sur l'espace public en concertation avec la voirie ou les espaces verts pour occuper ce site avec du mobilier. Parfois cela solutionne le problème, l'espace étant encombré on ne vient plus y faire des dépôts, et parfois cela peut avoir l'effet contraire c'est-à-dire de générer des dépôts supplémentaires. M. GILLERON souligne l'incivisme de nombreux riverains et des entreprises. Il faut savoir que les entreprises facturent l'enlèvement des

déchets aux particuliers lorsqu'elles font des travaux et qu'elles s'en débarrassent sauvagement ensuite !

La seconde question concernait les actions d'information auprès des gardiens d'immeubles et des co-propriétés. De nombreuses campagnes de sensibilisation sont menées auprès des gardiens d'immeuble, et des copropriétés, principalement sur la collecte des multi matériaux, et le tri sélectif des déchets. Cela se fait à l'aide de boîtages mais aussi par des enquêteurs qui ont repéré auprès des bacs la qualité du tri et retournent voir les gardiens d'immeubles si besoin.

Enfin concernant la propreté générale du quartier, le quartier « Dauphine » comme l'ensemble des quartiers du 16^e fait l'objet d'un plan. Un plan de propreté est fait sur la base des renouvellements de souillures par tronçon de voie et le service essaie d'intervenir avant que la souillure ne soit trop importante. Il est clair qu'aujourd'hui, le traitement de chacune des voies n'est pas toujours suffisant surtout en cette période où une grande partie de l'activité est prise par l'enlèvement des feuilles mortes. Nous essayons aussi d'intervenir aux endroits les plus souillés aux horaires les plus opportuns. Nous avons des priorités de traitement comme le matin tôt aux abords des écoles avant les ouvertures et auprès des stations de métro. Sur le quartier Dauphine nous avons la place Victor Hugo sur laquelle nous intervenons quotidiennement avant 8h pour dégager le plus rapidement possible. On parlait tout à l'heure de « Mesnil Saint Didier » qui fait l'objet de 10 traitements hebdomadaires, que ce soit en balayage ou en lavage, ce qui représente une fréquence assez exceptionnelle dans Paris. 10 traitements hebdomadaires, balayages lavages confondus, c'est par exemple le nombre de traitement de la rue de Rivoli. C'est à cause, principalement, de la présence de SDF, du stationnement qui rend les interventions difficiles et du marché qui génère énormément de déchets. C'est un site qui est très passant aussi aux heures d'entrée et de sortie de bureau parce qu'il est assez traversant. Au niveau de la propreté du quartier, aujourd'hui ce que l'on peut dire c'est qu'en moyenne chaque rue sur le mois dernier a été balayée 4 fois par semaine et un lavage supplémentaire a été effectué. Les voies plantées bénéficient de traitements supplémentaires pendant cette période d'enlèvement des feuilles mortes.

Mme SALMAT intervient au sujet des mégots de cigarettes qui sont un problème récurrent et elle connaît la difficulté pour les ramasser. Elle a peut être une suggestion à faire. Aux alentours des bouches de métro où il y a un amoncellement de mégots de cigarettes parce que les gens les éteignent et les jettent par terre avant de rentrer dans le métro, est-ce qu'il ne serait pas possible d'imaginer un système de cendriers, de voir avec la RATP, à l'entrée des bouches de métro et non pas à l'intérieur comme c'est souvent le cas. Peut être que cela inciterait les gens à jeter leur mégot de cigarette dans ce cendrier ?

M. GILLERON précise que certains réceptacles de rue sont équipés d'éteignoir. L'installation de cendriers demanderait énormément travail en maintenance et en collecte. Le système des éteignoirs n'est pas satisfaisant parce que très mal utilisé. Le logo de la cigarette est apposé sur le porte sac, mais les gens ont peur de jeter leur mégot même éteint à l'intérieur d'un sac très fin. C'est vrai que l'on voit dans d'autres villes des éteignoirs sur une corbeille en dur avec une cuve plastique ou métallique qui paraît plus résistante au feu. On constate donc ici que les gens éteignent leur mégot sur le porte sac puis le jettent à côté, créant un foyer supplémentaire de mégots.

Aujourd'hui il n'y a pas de mobilier qui permette véritablement de répondre à ce problème. Les sorties de métro font partie des sites que l'on traite en balayage le plus tôt possible le matin et puis dans la journée. Le problème des mégots existe également pour de nombreux bâtiments administratifs, de bureaux, ainsi qu'aux entrées et sorties d'établissements scolaires. Il faut inciter le propriétaire ou l'occupant des lieux à disposer de cendriers qui seront sortis

le matin à l'ouverture du site et rentrés à sa fermeture. Il faut savoir aussi que le jet de mégot est interdit au même titre que n'importe quel autre déchet. Chaque riverain devrait disposer d'une solution personnelle comme un mouchoir en papier ou l'utilisation d'un cendrier de poche qui pourrait se développer.

Mme DREYFUSS remercie M. GILLERON de ces explications.

4. Espace vert avenue Foch

M. de MEAUX explique qu'avenue Foch il y a d'un côté des contre allées une grille en partie basse de protection et qui préserve beaucoup les plantations du terre-plein. De l'autre côté - du côté avenue - au contraire, on constate l'absence de cette grille, alors que beaucoup de nuisances viennent de là. Il se demandait si on ne pourrait pas mettre une grille également de ce côté afin de préserver l'espace vert du terre-plein.

M. GILLERON se permet d'apporter une précision de par son expérience à un précédent poste. La première bordure est présente pour récupérer le nivellement entre la terre végétale et le stabilisé. La bordurette a une fonction de protection des plantations quand elles sont directement exposées. Quand il y a d'abord une pelouse, la bordurette n'est pas obligatoire.

Mme DREYFUSS propose de donner la parole à Véronique BALDINI l'adjointe au Maire compétente en la matière qui se fera un plaisir de saisir Mme CHARRIE pour apporter une réponse.

M. de MEAUX craint que le budget soit assez important dans la mesure où l'avenue Foch est la plus longue et la plus large de Paris. Il ne dispose pas d'éléments chiffrés ne connaissant pas le coût de ce type d'équipement.

Mme BALDINI va effectivement saisir Mme CHARRIE afin d'obtenir une réponse qu'elle lui transmettra.

M. de MEAUX suggère de la réaliser par portions.

Mme BALDINI ajoute que, pour l'avenue Foch, il faut prendre en considération l'avis des Architectes des Bâtiments de France car c'est une voie de Paris où l'on ne peut vraiment pas faire ce que l'on veut.

5. Projet d'urbanisme avenue du Maréchal Fayolle

M. de MEAUX précise que le sujet n'est pas nouveau et a fait l'objet de plusieurs exposés en conseil de quartier et en conseil d'arrondissement lors de la précédente mandature. Aujourd'hui c'est une question qui nécessite une réponse très rapide, à savoir où en est on du point de vue administratif ? Est-ce que l'opération va se faire ? Et sous quel gabarit ?

Mme DREYFUSS répond qu'au regard du PLU, voté en 2006, la parcelle du 45-47 avenue maréchal Fayolle est une parcelle constructible. Le PLU n'a pas été attaqué n'a pas été

dénoncé donc il s'applique bien évidemment pour cette parcelle. 135 logements sociaux répartis en 3 immeubles de 5 étages sur pilotis. C'est une architecte japonaise qui a remporté le concours lancé par l'OPAC. Aujourd'hui, ce que l'on peut dire, c'est que la demande de permis de construire qui avait été déposée en Octobre 2007 a été retirée. Paris Habitat déposera sûrement une nouvelle demande dans les prochains mois.

M. de MEAUX apprend donc que le permis a fait l'objet d'un recours.

Mme DREYFUSS précise que ce n'était pas un recours. Le projet présenté posait des problèmes règlementaires. Paris Habitat a donc préféré le retirer pour le retravailler.

M. de MEAUX imagine alors que l'opération a toutes les chances d'être réalisée dans un délai plus ou moins long.

Mme DREYFUSS pense que les riverains attaqueront le permis de construire s'il est délivré. Le projet risque de prendre du temps.

Mme SALMAT ajoute que le projet est visible au Pavillon de l'Arsenal et qu'il a été accepté par les Architectes des Bâtiments de France.

6. Animation de la vie locale et du quartier.

Mme ROUSSEAU annonce qu'une commission « animation et culture » s'est réunie le 26 septembre avec pour objectif de travailler dans deux directions. La première est l'animation avec des retombées positives pour les commerçants du quartier et elle croit que l'on est dans une période où ça ne sera pas inutile. Dans ce cadre, elle a envisagé la création d'un marché de Noël sur la Place des Etats-Unis. Le site est idéal. Cette idée a reçu l'approbation des membres de la commission. L'autorisation de M. le Maire a été donnée. Ce marché de Noël serait mis en place pour 2009. Au cours de cette commission a été également soulevé le devenir du marché de l'Amiral Bruix qui est en train de s'appauvrir et il en est ressorti la nécessité de le dynamiser. La possibilité de créer un marché bio à cet endroit a été évoquée avec en tout cas la volonté de redynamiser ce secteur. Le marché bio lui semble être une bonne idée, que se soit à cet endroit ou ailleurs. Le manque d'illuminations pour Noël a été aussi souligné. Laurence DREYFUSS a donc réuni des membres d'associations de commerçants afin de trouver une solution. Dans le domaine de la culture, cette année est particulièrement orientée vers les jeunes. Profitant de la présidence française de l'Union Européenne, a été organisée une série de conférences qui vont avoir lieu courant novembre sur le thème de la connaissance des pays de l'union. Ces 5 conférences se dérouleront dans les établissements scolaires et seront animées par des représentants des différents pays. Mme ROUSSEAU assure avoir rencontré un fort enthousiasme de la part des chefs d'établissements, des représentants des différents pays, et des membres de la représentation de la Commission européenne en France.

Dans ce cadre là, il est envisagé de remettre un petit cadeau aux participants : une clé USB personnalisée. Pour 200 clés, le devis le plus compétitif s'élève à 1315,60 euros. Mme ROUSSEAU sollicite l'accord du conseil pour l'achat de ces clés en collaboration avec le conseil de quartier Chaillot. Chaque quartier aura donc à payer 657,80 euros.

Mme SALMAT demande : à qui sont-elles destinées ?

Mme ROUSSEAU répond qu'elles seront distribuées aux participants lors du cocktail de clôture.

Une personne du public demande si ces clés seront chargées avec des informations ?

Mme ROUSSEAU répond qu'elles sont vides d'informations, compte tenu des délais. Il sera inscrit la date et le nom des quartiers Dauphine et Chaillot. On aurait pu offrir un porte-clé, on est passé à la clé USB qui lui semble plus d'actualité et plus utile.

Mme SALMAT précise ne pas faire partie de cette commission et donc n'a pas participé à l'élaboration du projet. Elle demande pourquoi n'avoir pas envisagé justement un cd-rom sur l'histoire de la construction européenne.

Mme ROUSSEAU répond que des documents fournis par le Ministère de l'Education Nationale et les différentes ambassades seront remis aux élèves. L'idée était de ne pas faire trop de dépenses donc on en est à 657,80 euros par quartier.

Le conseil de quartier approuve cette dépense à l'unanimité.

Mme ROUSSEAU propose une animation dans le cadre des fêtes de fin d'année. Il s'agit d'un goûter de Noël à destination des enfants qui aurait lieu place des Etats-Unis. L'idée est d'animer cet endroit qui est suffisamment vaste pour réunir des enfants des deux quartiers Dauphine et Chaillot. Il se tiendrait le mercredi 17 décembre, la semaine précédant les vacances de Noël, et consiste en une distribution de chocolat chaud et de viennoiseries en présence d'un père Noël. Cette animation nécessite la mobilisation des conseillers de quartier. Ce goûter se fera en partenariat avec le Centre d'animation, l'antenne Mesnil, qui mettra en place un atelier de création de décoration de Noël.

La dépense estimée pour cette animation est de 2000 euros pour les deux quartiers, Mme ROUSSEAU demande l'accord des conseillers pour 1000 euros par quartier. Elle pense que c'est une bonne chose à la veille des fêtes dans ce secteur où, franchement, il n'y a pas grand-chose.

Mme SALMAT demande comment sera assurée la promotion de l'évènement.

Mme ROUSSEAU répond qu'elle travaille à ce sujet et qu'elle ne manque pas d'idées, que ce soit par affichage ou Internet. Elle compte aussi sur les conseillers de quartier pour relayer l'information.

Mme SALMAT suggère des petites affichettes distribuées dans les écoles

Mme ROUSSEAU y répond positivement. Elle rappelle que la commission « animation » est ouverte à tous et qu'elle accueille toutes les bonnes volontés. Elle remercie très sincèrement les assistantes des conseils qui font un travail remarquable et toujours dans la bonne humeur.

Le conseil de quartier approuve cette dépense à l'unanimité.

8- Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement

Mme DREYFUSS souhaite faire un point sur les budgets de fonctionnement et d'investissement. Le budget des conseils de quartier est divisé en deux : un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. On part avec un reliquat de fonctionnement qui est de 2015,88 euros et, en investissement, un reliquat de 10 338,69 euros. Pour information, les budgets des conseils de quartier s'élèvent à 3 306 euros pour le fonctionnement et de 8 264 euros pour l'investissement par an.

M. BUNAN demande s'il y a un report quand on n'utilise pas le budget de l'année

Mme DREYFUSS répond que oui. C'est la raison pour laquelle elle a parlé de reliquat précédemment. Pour leur utilisation, par exemple, l'année dernière, des marelles ont été financées dans les écoles suite à un appel au secours des associations de parents d'élèves ou des institutrices. Mme DREYFUSS a toute confiance en Dominique ROUSSEAU pour utiliser le budget à bon escient.

M. Jean Luc ANGUELOU se présente. Il est président d'une association sportive de l'école des Belles Feuilles. Cette association propose aux jeunes élèves, le soir, des activités de patinage à roulettes dans la cour de l'école. A cette époque de l'année (changement d'heure), ils ont des petits soucis liés à l'éclairage puisqu'il est très restreint et sert plus pour aider les enfants à aller aux toilettes qu'autre chose. Il voulait donc savoir si ce comité de quartier pouvait les aider à améliorer un peu l'éclairage. Peut être en y ajoutant un ou deux gros spots fixés sur le toit plat de l'école ce qui permettrait l'exercice de ces activités sportives en toute sécurité.

Mme SALMAT précise que si c'est à l'intérieur de l'école il faut en faire la demande à la directrice qui normalement devra la relayer auprès de la Direction des Affaires Scolaires.

M. Jean Luc ANGUELOU précise que c'est déjà le cas. Aujourd'hui il venait faire une deuxième demande sur les conseils de Yves HERVOUET DES FORGES qui est l'adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports. Il renouvellera donc sa demande auprès de la CAS

Mme SALMAT ajoute que c'est bien auprès de la CAS 16/17 qu'il faut faire la demande. En revanche, on peut l'appuyer aussi bien auprès de la Mairie de Paris que de la Mairie du 16^e arrondissement de façon à ce qu'ils la défendent lors de la visite d'architecture. Comme cela dépend des affaires scolaires, la Mairie d'arrondissement ne peut rien ni le conseil de quartier mais elle en parlera au représentant de la Mairie de Paris et pense que Mme DREYFUSS fera de même auprès du représentant au niveau de la Mairie d'arrondissement.

Mme DREYFUSS va saisir la directrice de l'école pour voir si elle a demandé au moins un devis et, s'il n'y en a pas, elle regardera avec la section locale d'architecture pour voir ce que l'on peut faire pour cette association. En tout cas si le conseil de quartier en est d'accord, nous pourrions financer cet éclairage.

Mme SALMAT a une requête à faire concernant l'ordre du jour. Elle regrette simplement qu'il soit assez vague et ne pas avoir les éléments pour pouvoir travailler en amont comme c'est le cas en conseil d'arrondissement. Elle souhaite donc savoir s'il serait possible, à l'avenir, d'avoir un dossier un peu plus étoffé ?

Mme DREYFUSS répond que c'est possible. Il s'agissait de la première réunion depuis le début de cette mandature et il est possible de s'améliorer. Il sera donc beaucoup plus détaillé la prochaine fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Mme Dominique ROUSSEAU